

les allocations aux aveugles, les prestations générales d'assistance au bien-être social et, dans certaines provinces, les enfants en tutelle, les bénéficiaires de la réadaptation fonctionnelle et les bénéficiaires temporaires d'assistance sociale. Le régime du Manitoba s'applique aux personnes âgées et infirmes qui ont besoin de soins de garde, aux bénéficiaires d'allocations aux aveugles et d'allocations maternelles, y compris les personnes qui leur sont à charge. Tous les régimes provinciaux fournissent des services médicaux complets, y compris les soins médicaux à la maison, au cabinet du médecin et à l'hôpital, la chirurgie, les services de diagnostic et les soins obstétriques. Le régime de la Nouvelle-Écosse impose des limites aux honoraires de médecins relativement à certains services, comme la chirurgie et les visites à l'hôpital.

Les soins dentaires et optiques sont également compris dans les quatre provinces de l'Ouest, parfois uniquement sur permission spéciale ou moyennant un maximum de frais. L'Ontario finance un régime dentaire pour les enfants des bénéficiaires d'allocations maternelles. Parmi les services dispensés dans quelques provinces, on trouve les appareils de prothèse, la physiothérapie, la chiropodie, la chiropractie, les soins infirmiers à domicile et le transport d'urgence.

Les bénéficiaires de l'assistance publique à Terre-Neuve peuvent recevoir des services à titre gratuit, dont les soins médicaux complets, les médicaments et pansements aux dispensaires pour malades externes, les appareils de prothèse, le transport aller-retour à l'hôpital, les soins dentaires où ils sont disponibles, l'examen de la vue et les lunettes, sur attestation particulière de leur administrateur régional qu'ils ne sont pas en mesure d'acquiescer de leur propre chef les frais de service médical.

Régimes réservés à d'autres groupes spéciaux.—En vertu du régime *Cottage Hospital Plan*, Terre-Neuve acquitte les frais des assurés, dans 18 districts ruraux des petits hôpitaux, des soins médicaux dispensés à la maison, au cabinet du médecin et dans les dispensaires pour malades externes ou dans les petits hôpitaux, de même que les soins fournis par les spécialistes dont on ne dispose pas dans les régions, mais seulement à St-Jean, Grand Falls ou Corner Brook lorsque le médecin ou l'infirmière locaux les y adressent. Le montant de la prime varie, selon les districts, de \$6 à \$24 pour une famille et de \$3 à \$12 pour les célibataires. Les médecins des petits hôpitaux reçoivent un salaire à plein temps qui varie selon l'étendue du district, le niveau de responsabilité de leur poste, les années d'expérience et d'autres facteurs. En 1964, environ 205,000 personnes, soit 42 p. 100 de la population de la province, y étaient admissibles. Dans trois autres régions rurales, le gouvernement subventionne les organismes bénévoles qui emploient les médecins et fournissent des services complets aux résidents de ces régions moyennant une prime de \$10 pour les familles et de \$5 pour une personne seule. Ces régimes assurent 51,000 personnes, soit 10 p. 100 de la population.

Terre-Neuve dispose aussi d'un régime partiellement universel,—le Service de santé des enfants,—financé sur le revenu général, qui couvre automatiquement tous les enfants de moins de 16 ans hospitalisés qui bénéficient de soins médicaux et chirurgicaux, d'anesthésie et de consultations spéciales. Les médecins reçoivent environ 80 p. 100 des honoraires prescrits par la section de Terre-Neuve de l'Association médicale canadienne. Le Service de santé des enfants s'applique à 218,000 enfants mais environ 113,000 d'entre eux habitent des districts tombant sous le coup du régime des petits hôpitaux et d'autres régimes bénévoles dont il est question au paragraphe précédent.

Sous-section 5.—Services aux invalides et aux personnes atteintes de maladie chronique

La plupart des hôpitaux d'enseignement et des hôpitaux pour anciens combattants et pour enfants comptent des services de médecine physique et de réadaptation. De plus, il y a vait 48 centres de réadaptation indépendants comprenant 27 centres pour enfants et quatre pour les accidentés du travail. Les services hospitaliers à la disposition des malades